

Paris, le 15 janvier 2024

Communiqué de presse

## Vote de la loi sur l'usage alimentaire des titres-restaurant : le GHR souhaite une loi de modernisation des titres-restaurant au plus vite

Le Sénat a voté ce mardi 14 janvier 2024 une loi autorisant pour deux ans l'achat de produits alimentaires non immédiatement consommables au moyen de titres-restaurant.

La réinstauration de cette dérogation à l'usage des titres-restaurant tombée le 31 décembre 2023 est une très nouvelle mauvaise pour le GHR et les restaurateurs qu'il fédère.

Catherine Quérard, sa Présidente l'affirme. « *Même si le vote de cette loi était attendu, c'est assurément un mauvais coup porté aux restaurateurs car cette dérogation va encore entraîner, sur deux ans, la perte de plus d'un milliard d'euros de recettes en titres-restaurant au profit de la grande distribution comme le montrent déjà les chiffres de la Commission Nationale des Titres Restaurant, sans améliorer en aucune façon le pouvoir d'achat des français.* »

Pour le GHR, il est désormais urgent de travailler à une véritable loi de modernisation des titres-restaurant.

Catherine Quérard estime qu'il n'est « *pas possible de rester en l'état deux ans de plus. Il faut très vite une loi pour moderniser les titres-restaurant, les adapter aux nouvelles réalités du travail et des modes de vie.* »

*J'ai entendu la Ministre du commerce, Véronique Louwagie qui a indiqué lors des débats au Sénat vouloir recevoir les restaurateurs dès la semaine prochaine pour commencer à y travailler. Je me tiens dès à présent à sa disposition pour travailler sur la digitalisation des titres-restaurants, sur leur financement, sur les commissions que les restaurateurs doivent payer pour être remboursés ou sur les rétros commissions que certaines entreprises exigent des émetteurs, sur les bénéficiaires des titres et la création, pourquoi pas d'un titre alimentaire, ou encore sur les produits éligibles au titres-restaurant ainsi que sur un double plafond de paiement. Les sujets sont nombreux, il faut très vite se mettre au travail.* »

---

### À propos du GHR

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le **GNI**, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le **SNRTC**, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le **SNRPO**, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.